

Agenda 21

Village terre d'avenir

A l'occasion de la présentation des vœux, le maire a indiqué que la commune s'est engagée dans une démarche de développement durable en optant pour l'Agenda 21.

Que signifie l'expression « Agenda 21 » ?

L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que : la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture ou la gestion des déchets.

En parallèle à ce plan d'action, une déclaration sur l'environnement et le développement a été adoptée. Elle énumère 27 principes à suivre pour mettre en œuvre l'Agenda 21.

Par ailleurs, les collectivités territoriales sont appelées, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population : ainsi naît l'Agenda 21 local.

Comment sera mis en place l'Agenda 21 local à Givraines ?

Par délibération du 1^{er} septembre 2009 le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association « Notre Village » pour que cette dernière l'accompagne dans les différentes phases de la mise en place de l'Agenda 21 local.

➤ Phase 1 : Visite de la commune

Un inventaire est effectué à l'aide d'indicateurs concernant les trois piliers du développement durable du village :

- Environnement,
- Economie,
- Social,

répartis en cinq finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cet inventaire (diagnostic) va permettre d'identifier les forces et les faiblesses de notre commune et définir les domaines dans lesquels des actions pourront être engagées.

➤ Phase 2 : Mise en place du comité de pilotage

L'analyse de ce diagnostic va permettre de situer Givraines dans une échelle de valeurs. Un comité de pilotage composé d'élus mais également d'habitants du village proposera les actions à mettre en place, actions qui devront être adoptées par le conseil municipal pour s'inscrire dans la charte du village.

Bien que la labellisation ne soit pas recherchée en priorité, l'aboutissement de la démarche « Agenda 21 », se traduira éventuellement par le label « **Givraines, terre d'avenir** »

➤ Phase 3 : Suivi de la mise en œuvre du label

Le village une fois labellisé, devra conserver sa labellisation, il veillera donc à maintenir au même niveau tous les points forts qui lui ont permis de l'obtenir. Une réévaluation sera mise en place tous les trois ans à partir de la grille d'inventaire. Cette charte (Agenda local 21) fixera des objectifs adaptés aux moyens mis en place pour une durée déterminée.

Pourquoi la commune de Givraines à choisi de s'engager dans cette démarche ?

- Il est important pour une petite commune, comme Givraines, de ne pas être mis à l'écart de la démarche de développement durable engagée par les autres collectivités territoriales. Comment peut-on imaginer, dans l'avenir, que le département, la région ou d'autres collectivités engagés dans le processus de développement durable puissent apporter leur concours (financier et autre) si le bénéficiaire, en l'occurrence notre commune, ne participe pas, à son niveau, à la politique du développement durable de l'ensemble.
- Givraines est un village où il fait bon vivre. Cette situation privilégiée doit être préservée en termes d'environnement. Chaque habitant doit pouvoir continuer à bénéficier d'une qualité de vie cela suppose un juste équilibre entre le développement et la protection de l'environnement. Mais lequel ?
- Bénéficier d'un audit (visite détaillée du village) réalisé par des personnes extérieures à la commune permettra certainement de répondre à cette question. D'autre part le diagnostic qui en découlera sera une aide précieuse pour la gouvernance de la municipalité.

Pourquoi avoir choisi l'association « notre Village » ?

- Avec l'association « notre village », Givraines va bénéficier d'une démarche (accompagnement et outils méthodologiques) qui ont fait leurs preuves dans d'autres lieux. Cette démarche est adaptée aux moyens financiers de notre commune tout en respectant l'intégralité de l'Agenda 21 local, sans passer par des cabinets d'expertises onéreux trop éloignés des réalités d'un petit village.
- La méthode choisie par cette association permet une implication large de toute la population. Cette méthode est essentielle car la qualité de vie est l'affaire de tous et pas uniquement celle du comité de pilotage.
- L'association assure la formation des membres du comité de pilotage en vue de la mise en place de l'Agenda 21 local (Charte) et ensuite la labellisation (Label Village terre d'avenir).

Pour en savoir plus sur l'association notre village :

